

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 20 septembre 2023

RAPPORT D'ACTIVITE
ET FINANCIER 2022
DE LA SOCIETE
D'ECONOMIE MIXTE
TERACTEM

Convocation du : 13 septembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2023_0103

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Matthieu LOISEAU, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danièle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Marion BARGES-DELATRE par Bernard BOCCARD, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Alain LETESSIER par Nadine JACQUIER

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Paulette CLERC, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE

TERACTEM est une société d'économie mixte (SEM) qui accompagne depuis plus de 50 ans les décideurs territoriaux dans leurs projets d'aménagement, sur le long terme et au service de l'intérêt général. Elle accompagne les collectivités dans l'aménagement de quartiers, la réhabilitation urbaine ou encore la réalisation de constructions nouvelles : quartiers, habitations, commerces, bureaux, équipements publics.

Au-delà des dossiers confiés ou concédés par l'Agglomération à TERACTEM ou ses filiales (ZAC d'Altea ou de Borly, bâtiment Nausicaa, projet de tramway, bus à haut niveau de service, parkings relais, etc.) et des projets conduits sur notre territoire (bâtiment CELENO à Annemasse sur la ZAC Sud-Ouest, bâtiment Le SIRAH à proximité de Moellesulaz à Gaillard, etc.), Annemasse-Agglomération est également actionnaire de TERACTEM.

Par mail en date du 1^{er} août 2023, TERACTEM a adressé au président d'Annemasse Agglomération son rapport d'activité et rapport financier 2022.

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, Annemasse-Agglomération doit se prononcer sur le rapport écrit de la SEM TERACTEM.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

SLOW

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité et financier 2022 de la société TERACTION.

Signé électroniquement par : Alain FARINE

Date de signature : 21/09/2023

Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 22/09/2023

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE



Rapport d'Annemasse Agglomération, mandataire Exercice 2022



Sommaire

1. Présentation de la société	4
a. Historique.....	4
b. Objet social	4
c. Domaines d'activité.....	5
d. Nombre des salariés	5
e. Répartition du capital au 31 décembre 2022.....	6
f. Organisation de la gouvernance	7
2. Etat des relations entre la collectivité territoriale et TERACTEM.....	11
3. Les modifications des statuts effectuées dans l'année.....	11
4. Les évolutions de l'actionnariat intervenues.....	12
5. L'état de l'ensemble des participations de la société	12
6. Description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel	12
7. Contrôles durant l'exercice	13
8. Bilan de la gouvernance	13
9. Eléments de rémunération – avantages en nature.....	13
a. Concernant le représentant de la collectivité :.....	13
b. Concernant TERACTEM :.....	13
10. Situation financière de la société.....	14
a. Les grands chiffres des opérations.....	14
b. Les grands chiffres du fonctionnement.....	15
1) Evolution du résultat sur 10 ans	15
2) Résultats 2022.....	16
3) Les produits	17
4) Les charges	17
5) Affectation du résultat	17
6) Dividendes	18
7) Situation des fonds propres de la société.....	18
c. Répartition 2022 des rémunérations et marge opérationnelle	19
1) Répartition par client	19
2) Répartition par domaine d'activités	19



Ce rapport est établi conformément à :

- l'Article 1524-5 al 14 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux ».
- et au Décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du présent rapport.

1. Présentation de la société

a. Historique

- Depuis sa création en 1958, la Société d'Équipement du Département de la Haute-Savoie (SEDHS), intervient aux côtés des collectivités du département pour la réalisation de leurs projets d'aménagement urbain et la construction d'équipement publics en mandat.
- Devenue TERACTION en 2012, la société se positionne aujourd'hui comme Opérateur des Territoires, et conduit de nombreux projets sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie.
- TERACTION rassemble des compétences multiples lui permettant d'intervenir sur les nombreux métiers de l'aménagement et de proposer une offre élargie à ses clients allant de la prestation de services -observatoire départemental, mandats d'acquisition foncière, protection de la ressource en eau-, à la réalisation d'opération d'aménagement à risques dans un cadre concessif ou à la réalisation d'opération de promotion immobilière d'habitat ou à vocation tertiaire.
- Le développement de ses filiales métiers comme Investisseur des Alpes ou Energies Renouvelables des Alpes, lui permettent d'offrir des solutions de portage d'immobilier économique et d'investissement et de production d'Énergies renouvelables, confirmant son ancrage comme partenaire de long terme des collectivités.

b. Objet social

La Société a pour objet, principalement dans le département de la Haute-Savoie :

- De procéder à l'étude et à la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement ;
- De procéder à l'étude et à la réalisation d'opérations de construction d'immeubles à usage d'habitation, industriel, commercial, artisanal, de bureaux, destinés soit à la vente, soit à la location ;
- De gérer lesdits immeubles et équipements, ainsi que tout service public à caractère industriel ou commercial ;
- D'exercer toute activité d'assistance auprès des collectivités territoriales et de leurs partenaires ;



- D'exercer toute autre activité d'intérêt général.

Ces activités devront participer à l'organisation et au développement de la vie économique et sociale des collectivités publiques et de leurs groupements, et être de ce fait complémentaires entre elles.

La Société exercera les activités visées ci-dessus, tant pour son propre compte que pour celui d'autrui ; elle pourra, en particulier, exercer ces activités dans le cadre de conventions passées dans les conditions définies aux articles L. 1523-2 à L. 1523-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et de gestion se rapportant aux objets définis ci-dessus, ou à des objets similaires ou connexes. Elle pourra en outre réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

c. Domaines d'activité

Etude et réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement, réalisation d'opérations de construction d'immeubles à usage industriel, commercial, artisanal, de bureaux, destinés soit à la vente, soit à la location, de gérer les dits immeubles et équipements ainsi que tout service public à caractère industriel ou commercial, d'exercer toute autre activité d'intérêt général. Construction d'habitation assistance auprès des collectivités territoriales et de leurs partenaires.

d. Nombre des salariés

L'effectif au 31 décembre 2022 s'élève à 63 salariés, dont 17 à temps partiel.

Cet effectif est équivalent à 59.10 salariés temps plein.

Pour mémoire, l'effectif au 31 décembre 2021 s'élevait à 62 salariés, dont 15 à temps partiel soit un équivalent temps plein de 59.60 salariés.

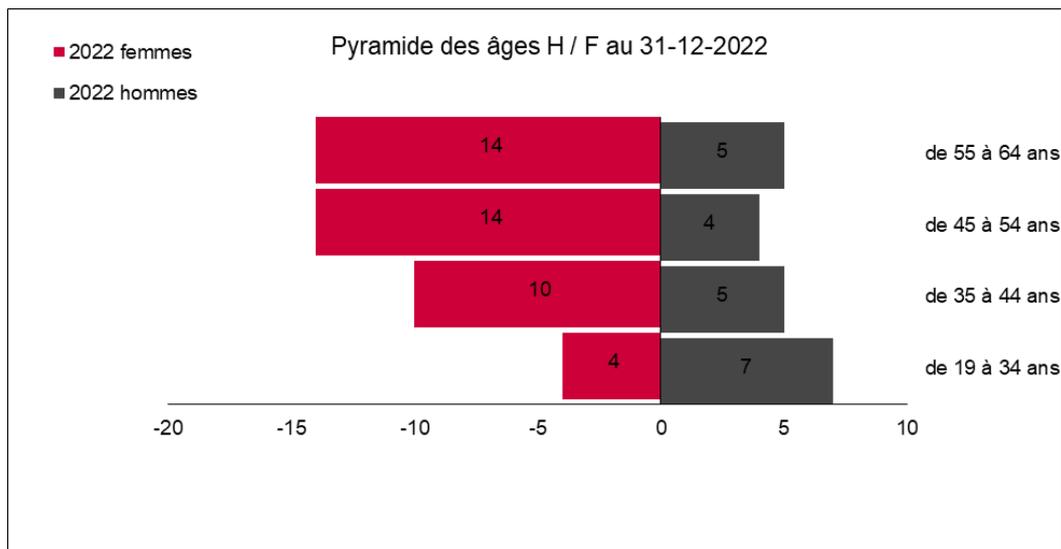
Répartition	■ 42 femmes
	■ 21 hommes
	■ 62 contrats à durée indéterminée
	■ 1 contrat à durée déterminée

L'année 2022 a enregistré 11 départs et 12 embauches :

Répartition des 11 départs	■ 5 démissions
	■ 1 rupture de contrat d'apprentissage
	■ 2 fins de contrat emploi vacances
	■ 1 fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur
	■ 1 fin de période d'essai à l'initiative du salarié
	■ 1 départ à la retraite

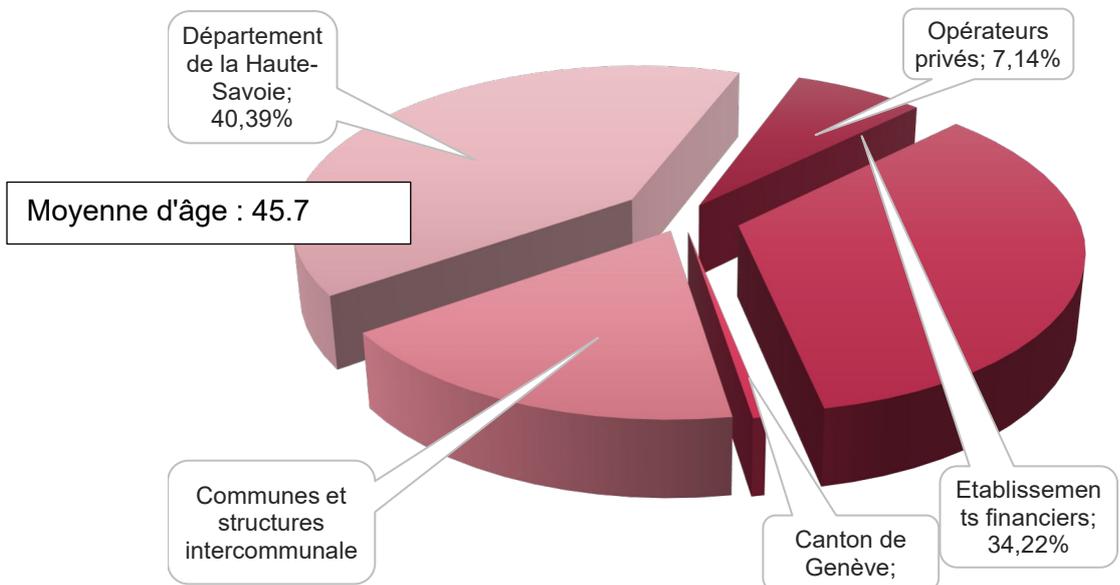
Répartition des 12 embauches	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 contrats emploi vacances ■ 1 contrat à durée déterminée ■ 9 cdi
------------------------------	---

Répartition des âges au 31/12/2022



e. Répartition du capital au 31 décembre 2022

Les collectivités locales : 58,64 % Autres actionnaires : 41,36 %





f. Organisation de la gouvernance

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2, sont exposées ci-après les informations relatives au Gouvernement d'entreprise :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :
 - M. André BARBON : administrateur Maison de l'Economie Développement, Société Anonyme d'Economie Mixte à Capital Variable
- Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :
 - Aucune convention de ce type n'est intervenue au cours de l'exercice.
- Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires pour les augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce :
 - Aucune délégation en cours.
- Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce :
 - La Direction générale est assumée, sous sa responsabilité, par une autre personne physique que le Président du Conseil d'Administration, M. André BARBON, nommé par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.
- Les actionnaires au 31/12/2022 :

Collège	Structure pour envoi	Nbre actions	Montant (31,50 euros)	%
Public	Conseil Départemental de la Haute-Savoie	134 632	4 240 908,00 €	40,39
Public	Annemasse Agglo	10 654	335 601,00 €	3,20
Public	Grand Annecy	9 936	312 984,00 €	2,98
Public	SYANE	7 870	247 905,00 €	2,36
Public	Communauté de Communes Usses et Rhône	5 715	180 022,50 €	1,71
Public	Communauté de Communes du Genevois	2 671	84 136,50 €	0,80
Public	Commune d'Annecy	2 642	83 223,00 €	0,79
Public	Thonon Agglomération	2 514	79 191,00 €	0,75

Collège	Structure pour envoi	Nbre actions	Montant (31,50 euros)	%
Public	Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance	1 910	60 165,00 €	0,57
Public	Communauté de Communes Arve et Salève	1 905	60 007,50 €	0,57
Public	Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	1 905	60 007,50 €	0,57
Public	Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	1 905	60 007,50 €	0,57
Public	DALE - Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie	1 789	56 353,50 €	0,54
Public	Communauté de Communes Fier et Usses	1 012	31 878,00 €	0,30
Public	Commune de la Roche-Sur-Foron	716	22 554,00 €	0,21
Public	Commune d'Annemasse	703	22 144,50 €	0,21
Public	Commune de Publier	687	21 640,50 €	0,21
Public	Commune de Megève	623	19 624,50 €	0,19
Public	Commune de Marnaz	612	19 278,00 €	0,18
Public	Communauté de Communes des Vallées de Thônes	525	16 537,50 €	0,16
Public	Communauté de Communes des Quatre Rivières	524	16 506,00 €	0,16
Public	Commune de Thonon-les-Bains	437	13 765,50 €	0,13
Public	Commune de Cluses	433	13 639,50 €	0,13
Public	Commune de Saint-Julien-En-Genève	317	9 985,50 €	0,10
Public	Commune de Bonneville	315	9 922,50 €	0,09
Public	Commune de Faverges-Seythenex	283	8 914,50 €	0,08
Public	Commune de Valleiry	274	8 631,00 €	0,08
Public	Commune de Viuz-en-Sallaz	245	7 717,50 €	0,07
Public	Commune de Sallanches	243	7 654,50 €	0,07
Public	SYDEVAL	228	7 182,00 €	0,07
Public	Commune de Rumilly	185	5 827,50 €	0,06
Public	Commune de Chamonix	184	5 796,00 €	0,06
Public	Commune d'Evian-Les-Bains	166	5 229,00 €	0,05

Collège	Structure pour envoi	Nbre actions	Montant (31,50 euros)	%
Public	Commune de Scionzier	119	3 748,50 €	0,04
Public	Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy	114	3 591,00 €	0,03
Public	Commune de Magland	90	2 835,00 €	0,03
Public	Commune de Sillingy	86	2 709,00 €	0,03
Public	Commune de Morzine-Avoriaz	78	2 457,00 €	0,02
Public	Commune de Sciez	69	2 173,50 €	0,02
Public	Communauté de Communes des Montagnes du Giffre	50	1 575,00 €	0,01
Public	Mairie des Gets	49	1 543,50 €	0,01
Public	Commune de Marignier	45	1 417,50 €	0,01
Public	Commune de Vougy	23	724,50 €	0,01
Privé	Caisse des Dépôts et Consignations	63 484	1 999 746,00 €	19,05
Privé	Crédit Agricole des Savoie Banque Privée	28 566	899 829,00 €	8,57
Privé	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Direction Juridique	21 991	692 716,50 €	6,60
Privé	Haute-Savoie Habitat	5 585	175 927,50 €	1,68
Privé	HALPADES	5 582	175 833,00 €	1,67
Privé	SA LE MONT BLANC	5 093	160 429,50 €	1,53
Privé	SACICAP Haute-Savoie	4 213	132 709,50 €	1,26
Privé	CCI Haute-Savoie - Direction générale	3 337	105 115,50 €	1,00

➤ Composition du Conseil d'Administration

Les administrateurs		
M. L. TARDY	Vice-président du Conseil Départemental	Représentant le Département de la Haute-Savoie
M. M. SADDIER	Président du Conseil Départemental	
M ^{me} P. MAHUT	Conseillère départementale	
M. B. BOCCARD	Vice-président du Conseil Départemental	

Les administrateurs		
M. M. BOUCHER	Vice-président de la Commune d'Annemasse	Représentant l'Assemblée Spéciale des Actionnaires pour la représentation des Communes du Département de la Haute-Savoie
M. G. FOURNIER-BIDOZ	Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Thônes	
M. JP. LACOMBE	Vice-président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	
M. P. RANNARD	Président de la Communauté de Communes Usses et Rhône	
M. C. ANSELME	Vice-président de la Communauté de Commune de l'Agglomération Grand Annecy	
M. D. MAIRE	Vice-président d'Annemasse Agglo	
M. C. SONGEON	Vice-président de Thonon Agglomération	
M. PY. ANTRAS	Directeur général de Haute-Savoie Habitat	
M. BENOISTON	Directeur général d'Halpades	
M ^{me} C. STEINBRECHER	Directrice territoriale Arc Alpin Caisse des Dépôts et Consignations	
M. N. GAUTEUR	Directeur Général de SA Le Mont Blanc	
M. E. JACQUIN	Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie	
M. T. de VINCENZI	Directeur de l'immobilier Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	
M. V. SOKOLOWSKI	Directeur Agence Entreprises Chambéry Crédit Agricole des Savoie	

Les censeurs	
M. A. CONSTANTIN	Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Montagnes du Giffre
M. D. PITTET	Maire adjoint de la Commune de Bonneville
M ^{me} N. SEGAUD-LABIDI	Maire adjointe de la Commune d'Annecy
M ^{me} J. TREMBLAY-GUETTET	Vice-présidente de la Communauté de Commune des Sources du Lac d'Annecy

➤ Composition du Comité d'Engagement du Conseil d'Administration

M. L. TARDY	Président
M ^{me} P. MAHUT	Administrateur
M. B. BOCCARD	Administrateur
M. C. STEINBRECHER	Administrateur

M. T. DE VINCENZI	Administrateur
M. V. SOKOLOWSKI	Administrateur
M. A. BARBON	Directeur Général TERACTEM
M. M. LOURY	Directeur Financier TERACTEM

2. Etat des relations entre Annemasse Agglo et TERACTEM

Date du contrat	Nom de l'opération	Description	Montant €HT facturé ex 2022
13/12/2005	0970 – Altéa - Juvigny	Concession d'aménagement de la ZAC Altéa sur la commune de JUVIGNY	20 753,00 €
24/07/2016	1664 – Zac de Borly II	Concession d'aménagement de la ZAC de Borly II	5 413,87 €
11/03/2021	1830 – Tram II	Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une ligne de tramway et d'une ligne de BHNS	65 600,00 €

3. Les modifications des statuts effectuées dans l'année

➤ En 2022

Aucune modification sur l'exercice 2022.

➤ Historique

A.G.E du 14 janvier 2014	Modification de l'article 20 – Pouvoirs du Conseil d'Administration et de l'article 21 2.2 – Pouvoirs du Directeur Général.
A.G.E. du 25 juin 2019	Mise en harmonie des statuts : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec l'ordonnance du 31 juillet 2014 du Code de commerce ▪ Avec l'ordonnance du 23 juillet 2015 du Code de commerce ▪ Avec la nouvelle rédaction de l'article L 225-36 du Code de commerce, loi du 9 décembre 2016 ▪ Avec l'article L 823-1 du Code de commerce, loi du 9 décembre 2016 ▪ Avec le décret du 25 avril 2017 ▪ Avec l'article L 225-103-1 du Code de commerce, ordonnance du 4 mai 2017.
A.G.E. du 24 juin 2021	Modification de l'article 21 (Évolution de la réglementation – erreur matérielle) Suppression de l'article 22 (Suite à modification de l'article 21) Renumérotation des articles suivants
A.G.E. du 21 février 2023	Ajout de l'article 22 (représentation de la société d'économie mixte aux assemblées générales de ses filiales et participations) Renumérotation des articles suivants

4. Les évolutions de l'actionnariat intervenues

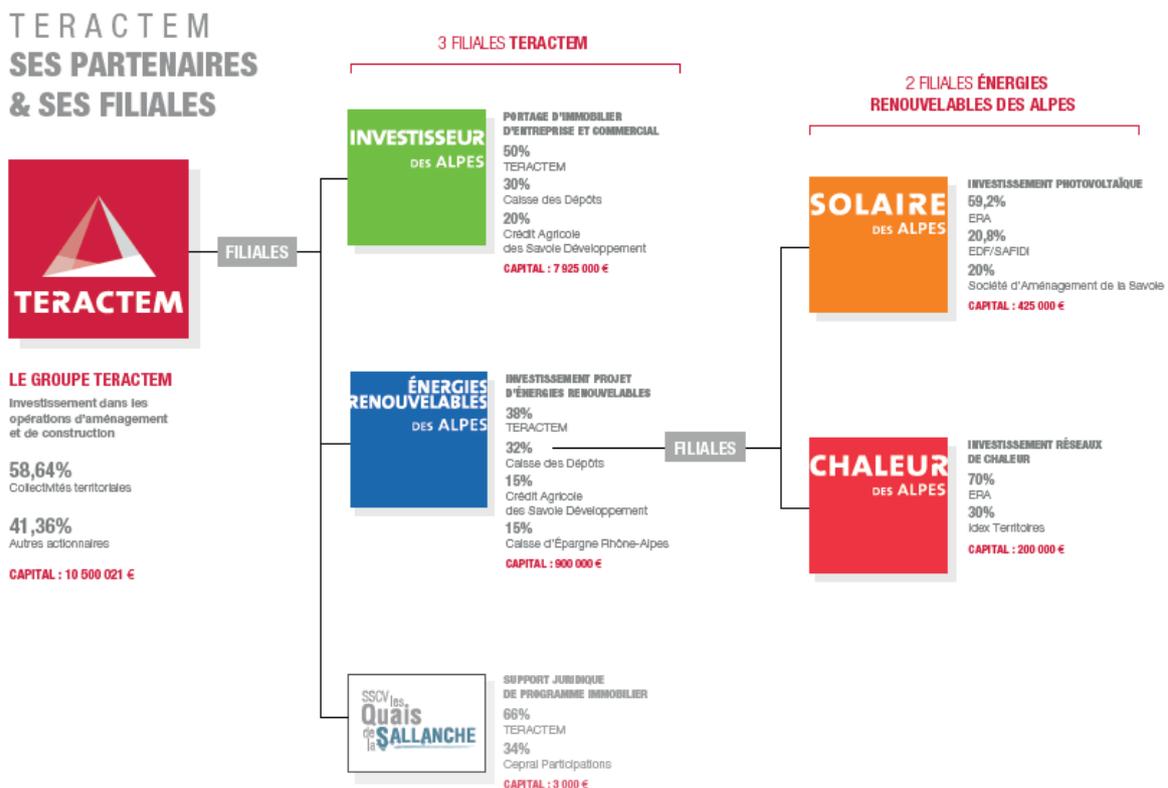
➤ En 2022

Aucune évolution de l'actionnariat sur l'exercice 2022.

➤ Historique :

Aucune évolution de l'actionnariat sur les 5 dernières années.

5. L'état de l'ensemble des participations de la société



6. Description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel

Du côté de la structure, l'équipe de direction travaille sur le thème de l'AFA afin d'assurer la prévention et la détection des faits d'atteinte à la probité.

Du côté opérationnel, la conjoncture économique actuelle rend la sortie des opérations plus longue et plus complexe et allonge leur temps de développement.

A ce stade, aucun projet à risques porté par TERACTEM n'a fait l'objet de provisions pour risques de pertes à terminaison.



Ces risques techniques juridiques financiers conjoncturels sont suivis en permanence par les équipes opérationnelles et de direction de TERACTEM.

7. Contrôles durant l'exercice

Néant.

8. Bilan de la gouvernance

Date	Instance	Positionnement de la collectivité
22/03/2022	Comité d'engagement	/
22/03/2022	Conseil d'administration	/
26/04/2022	Conseil d'administration	/
23/06/2022	Comité d'engagement	/
23/06/2022	Conseil d'administration	/
23/06/2022	Assemblée générale ordinaire	/
13/12/2022	Conseil d'administration	/

9. Eléments de rémunération – avantages en nature

a. Concernant le représentant de la collectivité :

Le représentant de la collectivité ne perçoit aucune indemnité, ni aucun avantage en nature.

b. Concernant TERACTEM :

Au cours de l'exercice 2022, André BARBON nommé mandataire social par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2013 et renouvelé par le Conseil d'Administration du 26 avril 2022 a perçu au titre de son mandat la somme de 533.26 € par mois pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2022, Lionel TARDY, Président du Conseil d'Administration de TERACTEM n'a perçu aucune rémunération au titre de ce mandat.

10. Situation financière de la société

a. Les grands chiffres des opérations

Nous donnons ci-après les grands chiffres des investissements.

Précisons que ces derniers se rapportent essentiellement aux activités réalisées sur les opérations d'aménagement, de construction et de voirie de TERACTEM.

Rappelons aussi que, compte-tenu du mode de rémunération sur les investissements et de la pluralité des métiers de TERACTEM, le chiffre d'affaires n'a pas de corrélation directe avec le chiffre d'opérations.

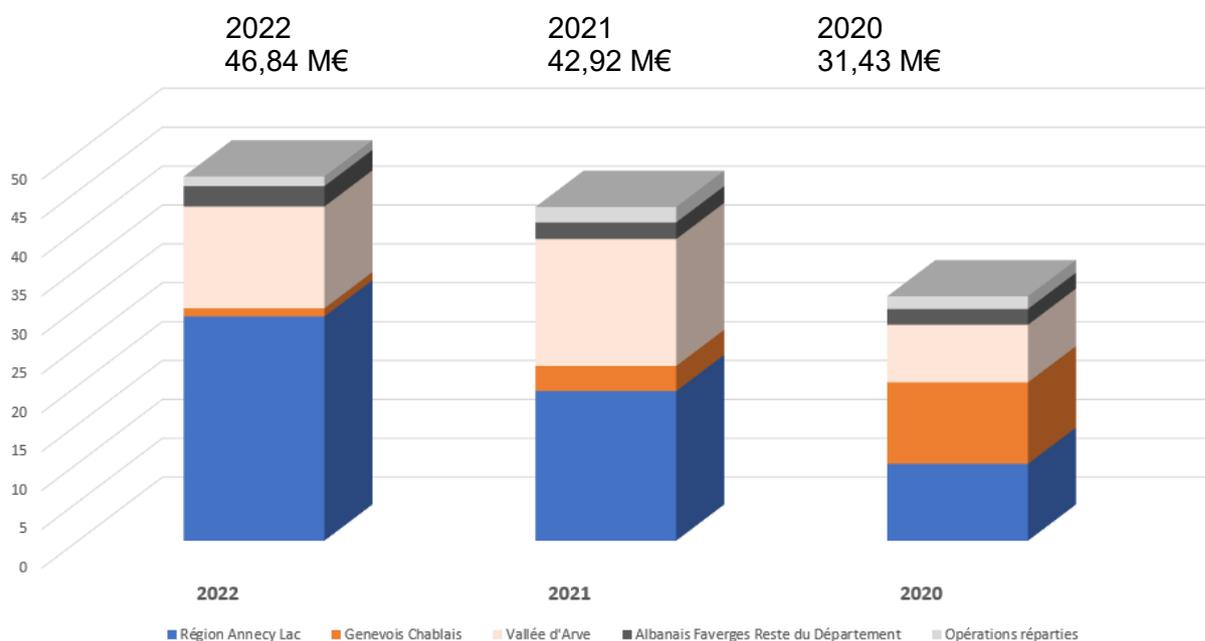
Le chiffre d'opérations est néanmoins un indicateur du niveau d'investissements que réalise la société et de son impact sur l'économie locale.

▪ Les investissements

Au cours de l'exercice, les dépenses d'investissements réalisées par la Société, dans le cadre de ses diverses opérations se sont élevées à 46,84 M€, en augmentation de près de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Répartition géographique des investissements en M€ TTC

	2020		2021		2022	
Région d'Annecy – Lac	9,89	31,47%	19,23	44,81%	28,83	61,55%
Genevois Chablais	10,47	33,31%	3,23	7,53%	1,05	2,24%
Vallée de l'Arve	7,41	23,58%	16,32	38,03%	13,09	27,95%
Albanais Faverges					2,63	5,61%
Reste du Département	2,04	6,49%	2,15	5,01%		
Opérations réparties sur le Département	1,62	5,15%	1,98	4,62%	1,24	2,65%
Total	31,43	100%	42,92	100%	46,84	100%



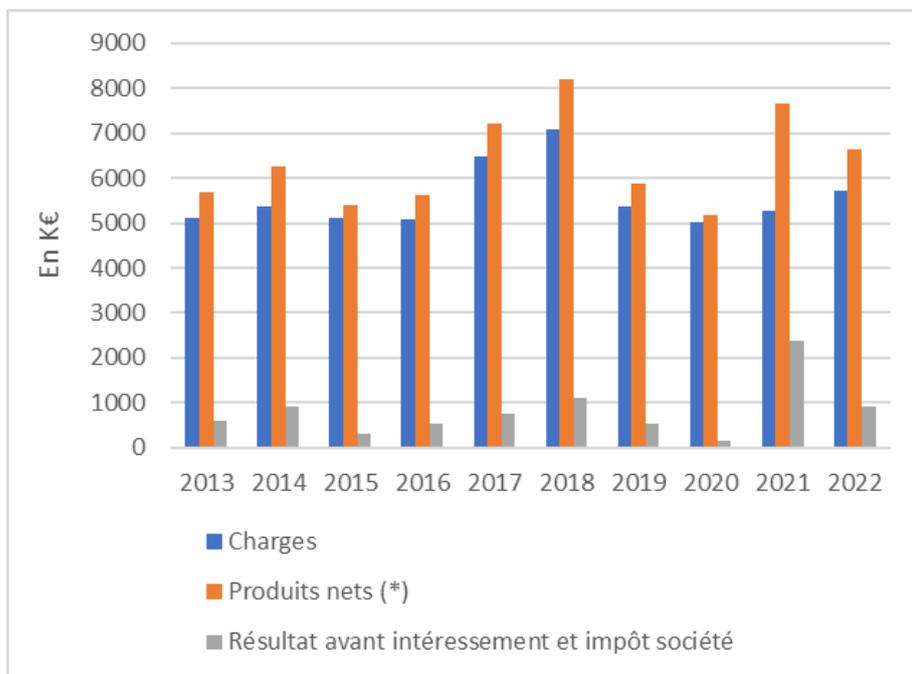
b. Les grands chiffres du fonctionnement

Les produits de la société se sont élevés **6.629 K€** et les charges de la société ont atteint **5.711 K€** en 2022.

Le résultat brut de l'exercice 2022 ressort donc à **918 K€** avant impôt sur les sociétés, participation et intéressement des salariés, soit un **résultat net de 480 K€**.

1) Evolution du résultat sur 10 ans

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges	5110	5358	5098	5079	6470	7073	5358	5016	5282	5711
Produits nets (*)	5697	6260	5396	5617	7207	8186	5872	5175	7652	6629
Résultat avant intéressement et impôt société	587	902	298	537	737	1113	514	159	2370	918



*Produits d'exploitation y compris marge sur opérations propres et concessions (après retraitements CNC) + produits financiers + produits exceptionnels

2) Résultats 2022

ANNEE 2022	TOTAL Y COMPRIS CONCESSIONS	Dont fonctionnement de la société et opérations propres
En K€	Résultat au 31/12/2022	
CHIFFRE D'AFFAIRES (<i>pour information</i>)	+ 20 201	+ 11 079
PRODUITS D'EXPLOITATION	+ 41 238	+ 34 219
CHARGES D'EXPLOITATION	➤ 40 376	➤ 33 357
RESULTAT D'EXPLOITATION	+ 861,6	
PRODUITS FINANCIERS	+186,6	
CHARGES FINANCIERES	-74,4	
RESULTAT FINANCIER	+ 112,2	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	+ 68,7	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 123,8	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 55,1	
RESULTAT AVANT INTERESSEMENT ET IMPOT SOCIETE	918,7	
PARTICIPATION ET INTERESSEMENT	-234,1	
IS	-204,4	
RESULTAT NET	+480,1	



Le résultat d'exploitation est de **861,6 K€** contre **2 226,5 K€** en 2021.

Le résultat exceptionnel atteint **-55,1 K€** contre **30,5 K€** en 2021.

Le résultat net est de **480,1 K€** contre **1 247,6 K€** en 2021.

Nous avons retenu la notion de "produits d'exploitation" comme agrégat afin de prendre également en compte la production stockée et les reprises sur amortissements et transferts de charge.

Le chiffre d'affaires est mentionné à titre indicatif pour mettre en lumière l'activité commerciale de la société (vente de prestations et activité d'aménagement et de promotion immobilière).

Les produits et les charges incluant les concessions n'ont pas d'incidence sur le résultat mais mettent en relief le volume total d'activité de TERACTION (pour la société et pour le compte de clients).

3) Les produits

Les produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	Réalisations au 31/12/2022 (En K€)
Produits des rémunérations	+ 5 360
Produits des opérations en propre	+ 28 859
Produits des concessions : ventes de terrains	+ 7 019
TOTAL	+ 41 238

4) Les charges

Les charges d'exploitation sont constituées de :

	Charges au 31/12/2022 (En K€)
Charges de fonctionnement	- 6 090
Coût de production des opérations en propre	- 27 267
Charges des concessions	- 7 019
TOTAL	- 40 376

5) Affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'affecter le résultat de l'année 2022 de la façon suivante :



5 % en majoration du compte « réserve légale »	24 006,79
Le solde en majoration du compte « autres réserves »	456 129,01
TOTAL	480 135,80

6) Dividendes

Les actionnaires n'ont perçu aucun dividende depuis la création de la société.

7) Situation des fonds propres de la société

La situation des fonds propres de la société se présentera ainsi, après affectation des résultats.

Capital social au 31/12/2022	10 500 021 €
Réserve légale	225 267,81 €
Provisions réglementées	61 540,99 €
Autres réserves	2 013 759,66 €
Situation des fonds propres	12 800 589,46 €

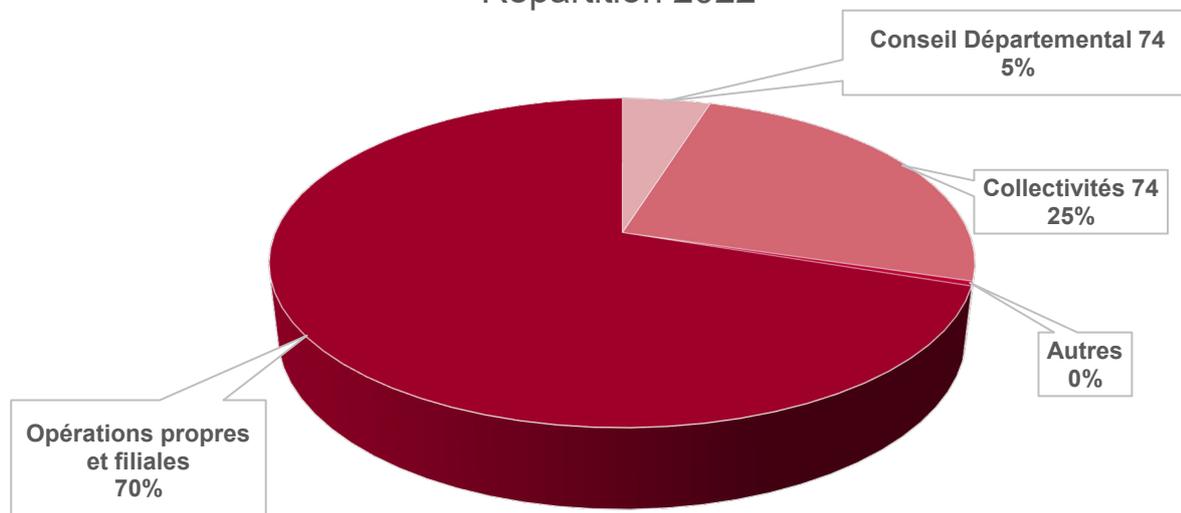
c. Répartition 2022 des rémunérations et marge opérationnelle

1) Répartition par client

En K€ HT (hors produits financiers et exceptionnels et retraitements CNC sur concessions)

	2022	2021	2020	2019	2018
Conseil Départemental 74	308 (≈4,8%)	290 (≈4%)	326 (≈6,9%)	364 (≈6,5%)	439 (≈8,3%)
Collectivités 74	1 587 (≈24,9%)	1 848 (≈25,6%)	1 920 (≈40,9%)	2 305 (≈40,9%)	3 268 (≈61,7%)
Autres	28 (≈0,4%)	26 (≈0,4%)	65 (≈1,4%)	63 (≈1,1%)	199 (≈3,8%)
Opérations propres et filiales	4 459 (≈69,9%)	5 055 (≈70%)	2 384 (≈50,8%)	2 903 (≈51,5%)	1 389 (≈26,2%)
TOTAL	6 382	7 219	4 695	5 635	5 295

Rémunérations et marge opérationnelle Répartition 2022



2) Répartition par domaine d'activités

En K€ HT (hors produits financiers et exceptionnels et retraitements CNC sur concessions)



Chiffre d'affaires par activités 2022 en K€ HT
(hors produits financiers et exceptionnels)

Domaines d'activités	Conseil Foncier Innovation	Développement des territoires	Opérations propres et filiales	TOTAL
Sources	178,7			
Etudes territoriales	97,6			
Foncier	469,3			
Aménagement (concession)		819,0		
Aménagement (mandat et études préopératio		214,2		
Construction équipements publics		106,2		
Transport-mobilité		80,1		
Opérations propres			4 211,3	
INVESTISSEUR DES ALPES			150,0	
ENERGIE			55,8	
	745,7	1 219,6	4 417,1	6 382,4

Denis MAIRE
Représentant d'ANNEMASSE AGGLO

2022



Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le 27/09/2023
ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE



Rapport d'activité & rapport financier

Inventons et construisons ensemble le territoire de demain



1

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le terme est très en vogue, on le voit partout aujourd'hui : la sobriété n'est plus une option ! En effet, dans un monde longtemps imaginé intarissable mais dont les limites nous sont désormais connues et même palpables, elle s'impose à nous si toutefois nous décidons de ne pas détourner le regard volontairement.

Mais à ceux qui considèrent que la sobriété n'est que contraintes et qu'elle est synonyme d'inaction et de régression sociale, nous répondons avec une vision toute contraire. La connaissance de la limite de nos ressources est en effet un nouveau cadre avec lequel il faut composer, mais ne dit-on pas que l'Humain devient créatif quand il vient à manquer.



Lionel Tardy
Président du Conseil
d'Administration de
TERACTEM

Les générations les plus jeunes, plus enclines à réagir aux signaux envoyés, l'ont bien compris : il faut tracer de nouveaux chemins, inventer des alternatives et utiliser cette sobriété comme un moteur à l'innovation pour qu'elle ne soit plus subie, mais heureuse ! C'est en voyant que l'action est possible qu'on retrouve la sérénité et la stimulation nécessaire pour la mener en confiance.

Aujourd'hui, et au travers de l'ensemble de ses actions, TERACTEM prend sa part dans cette démarche nécessaire, il en va de sa responsabilité sociétale. En concevant des réseaux d'énergie décarbonés, en repensant les mobilités, en recréant les conditions propices aux circuits courts au sein de ses opérations, mais aussi en accompagnant les collectivités dans leur démarche de protection de la ressource en eau potable, TERACTEM tire de cet impératif de sobriété des actions réelles, et mieux que ça, transforme cet impératif en opportunités de recréer du lien, de conserver de l'emploi, de créer de l'économie circulaire. La sobriété s'intègre dans un tout où les dimensions économiques et sociales sont corrélées dans un même objectif de progrès durable. Car l'enjeu de cette sobriété n'est rien d'autre que notre longévité.

Aménager et construire les ressources dont nous disposons

TERACTEM est un acteur majeur de la transformation du territoire haut-savoyard depuis 1958 ; de nombreux projets peuvent en témoigner partout dans le département. Pour autant, si notre société atteint un âge plus que respectable, elle a toujours réussi à garder une jeunesse qui lui est indispensable pour mener une action véritablement ancrée dans son époque.

Notre préoccupation à tous aujourd'hui est de continuer à développer, aménager et construire, mais en préservant les ressources dont nous disposons. Il n'est pas envisageable d'entreprendre des projets sans avoir à l'esprit leur impact sur les générations futures. Nos équipes, que je salue ici, se réinventent tous les jours pour concevoir des projets dont la réussite rime avec préservation des ressources et durabilité dans le temps. Mieux, elles font preuve d'inventivité pour maîtriser, dès les phases de conception puis de chantier, les impacts de nos opérations sur la qualité de l'air, le prélèvement des ressources et la biodiversité des territoires environnants.

Réseaux de chauffage intelligents, re-fertilisation de terres inertes, développement des mobilités douces... Vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport d'activité, nombreux sont les exemples

d'actions de TERACTEM menées dans ce sens.

Je suis fier de vous les présenter dans les pages suivantes et serai ravi de vous rencontrer pour échanger avec vous sur vos futurs projets de territoire et sur les moyens d'actions que TERACTEM peut vous proposer pour les mettre en œuvre à vos côtés.



André Barbon
Directeur Général de TERACTEM

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE



2

TERACTEM PARTENAIRES ET FILIALES

AU 31.12.2022



FILIALES

LE GROUPE TERACTEM

Opérateur ensemble dans la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction

58,64%
Collectivités territoriales

41,36%
Autres actionnaires

CAPITAL : 10 500 021 €

3 FILIALES TERACTEM

**INVESTISSEUR
DES ALPES**

PORTAGE D'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE ET COMMERCIAL

50%
TERACTEM

30%
Banque des Territoires

20%
Crédit Agricole
des Savoie Développement

CAPITAL : 7 925 000 €

**ÉNERGIES
RENOUVELABLES
DES ALPES**

INVESTISSEMENT PROJET
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

38%
TERACTEM

32%
Banque des Territoires

15%
Crédit Agricole
des Savoie Développement

15%
Caisse d'Épargne Rhône-Alpes

CAPITAL : 900 000 €

SSCV les
**Quais
de la
SALLANCHE**

SUPPORT JURIDIQUE
DE PROGRAMME IMMOBILIER

66%
TERACTEM

34%
Cepreal Participations

CAPITAL : 3 000 €

2 FILIALES ÉNERGIES RENOUVELABLES DES ALPES

**SOLAIRE
DES ALPES**

INVESTISSEMENT PHOTOVOLTAÏQUE

59,2%
ERA

20,8%
EDF/SAFIDI

20%
Société d'Aménagement de la Savoie

CAPITAL : 425 000 €

**CHALEUR
DES ALPES**

INVESTISSEMENT RÉSEAUX
DE CHALEUR

70%
ERA

30%
Idex Territoires

CAPITAL : 200 000 €

3

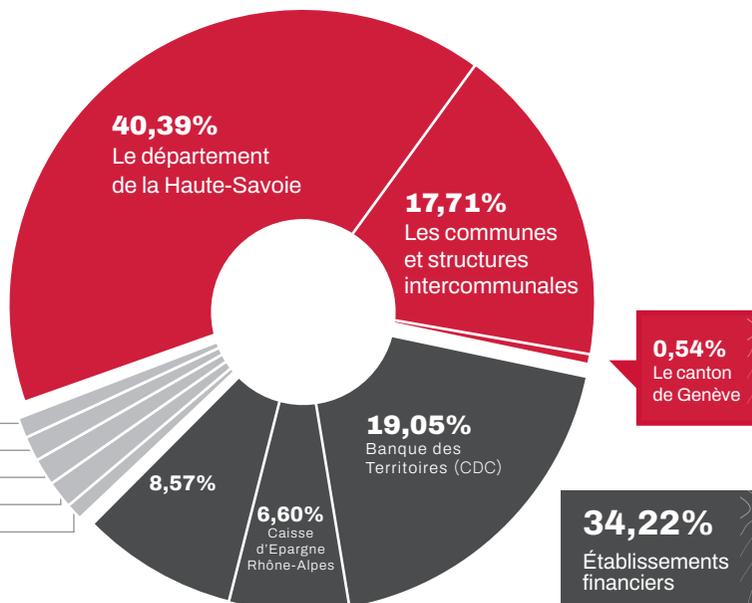
TERACTEM LES ACTIONNAIRES

AU 31.12.2022

58,64%
Collectivités territoriales

7,14%
Actionnaires privés

1,26 % : SACICAP Haute-Savoie
1,53 % : SA D'HLM « le Mont-Blanc »
1,67 % : Halpades
1,68 % : Haute Savoie Habitat
1,00 % : Chambre de commerce et d'industrie



Collectivités territoriales actionnaires

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023

S²LO

- + Département de la Haute-Savoie
- + Syndicat de la Haute-Savoie (SYANE)
- + SYDEVAL
- + Communauté d'Agglomération Grand Annecy
- + Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons
- + Thonon Agglomération
- + Communauté de Communes du Genevois
- + Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance
- + Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
- + Communauté de Communes Usse et Rhône
- + Communauté de Communes des Vallées de Thônes
- + Communauté de Communes Arve et Salève
- + Communauté de Communes des Quatre Rivières
- + Communauté de Communes Sources du Lac d'Annecy
- + Communauté de Communes Fier et Usse
- + Communauté de Communes Pays de Cruseilles
- + Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
- + Commune d'Annecy
- + Commune d'Annemasse
- + Commune de Bonneville
- + Commune de Chamonix-Mont-Blanc
- + Commune de Cluses
- + Commune d'Évian-les-Bains
- + Commune de Faverges - Seythenex
- + Commune de La Roche-sur-Foron
- + Commune des Gets
- + Commune de Magland
- + Commune de Marignin
- + Commune de Marnaz
- + Commune de Megève
- + Commune de Morzine
- + Commune de Publier
- + Commune de Rumilly
- + Commune de Sallanches
- + Commune de Sciez
- + Commune de Scionzier
- + Commune de Sillingy
- + Commune de Saint-Julien-en-Genevois
- + Commune de Thonon-les-Bains
- + Commune de Valleiry
- + Commune de Viuz-en-Sallaz
- + Commune de Vougy
- + Canton de Genève

Les représentants du conseil d'administration

Présidence de TERACTEM / Lionel Tardy, Président | Patricia Mahut, Vice-Présidente | Paul Rannard, Vice-Président

Administrateurs /

Lionel Tardy, Président
Vice-Président du Conseil Départemental

Martial Saddier
Président du Conseil Départemental

Patricia Mahut
Conseillère Départementale

Bernard Bocard
Conseiller Départemental

Gérard Fournier-Bidoz
Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Michel Boucher
Maire Adjoint de la Commune d'Annemasse

Jean-Pierre Lacombe
Vice-Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Paul Rannard
Président de la Communauté de Communes Usse et Rhône

Christophe Songeon
Vice-Président de Thonon Agglomération

Christian Anselme
Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Grand-Annecy

Denis Maire
Vice-Président d'Annemasse Agglo

Pierre-Yves Antras
Directeur Général de Haute-Savoie Habitat

Alain Benoiston
Directeur Général d'Halpades

Corinne Steinbrecher
Directrice Territoriale Arc Alpin
Banque des Territoires (CDC)

Nicolas Gateur
Directeur Général de SA Mont-Blanc

Emmanuel Jacquin
Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Thierry De Vincenzi
Directeur de l'Immobilier
Caisse d'Épargne Rhône-Alpes

Vincent Sokolowski
Directeur Agence Entreprises
Crédit Agricole des Savoie Développement

Censeurs /

Alain Constantin
Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Montagnes du Giffre

Dominique Pittet
Maire adjoint de la Commune de Bonneville

Nora Segaud-Labidi
Maire adjointe de la Commune d'Annecy

Jeannie Tremblay-Guettet
Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

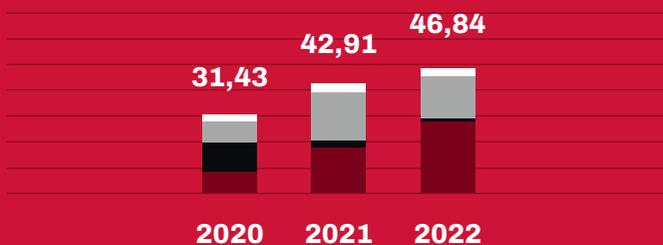
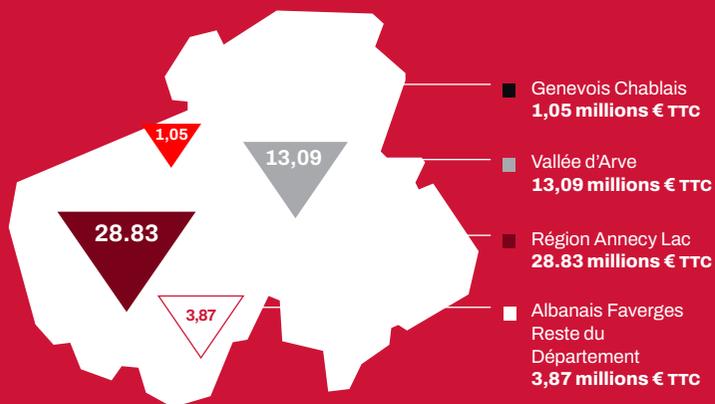
Représentants du
Département
de la Haute Savoie /

Représentants de
l'Assemblée spéciale
des Actionnaires /

4

TERACTEM LES CHIFFRES CLÉS

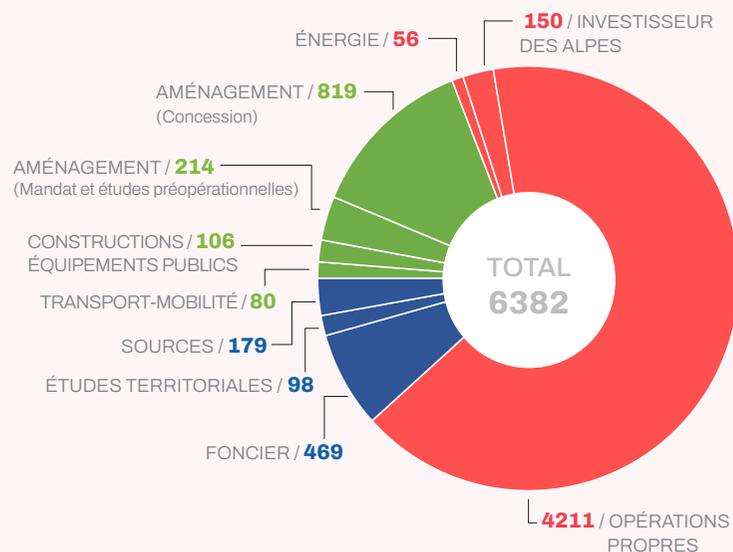
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS 2022 EN MILLIONS D'EUROS TTC



COMPTE DE RÉSULTAT / En milliers d'euros

	2020	2021	2022
Produits exploit.	27 203	40 381	41 238
Charges exploit.	-27 149	-38 154	-40 376
Résultat d'exploitation	+ 54	+2227	+862
Produits financ.	137	141	186
Charges financ.	-35	-28	-74
Résultat financier	+ 102	+113	+112
Produits except.	31	45	69
Charges except.	-29	-14	-124
Résultat exceptionnel	+2	+31	-55
Résultat avant intéressement et impôt	+159	+2370	+919
Intéressement	0	-669	-234
Impôt société	-31	-453	-205
Résultat net	+ 128	+1247	+480

RÉMUNÉRATION PAR ACTIVITÉ EN MILLIERS D'EUROS



Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le 12/10/2023

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE

BILAN

	2020	2021	2022
Actif			
Immobilisations nettes et stocks	101 462	91 730	105 701
Créances clients	60 174	20 520	40 390
Disponibilités	18 628	13 936	18 066
Comptes de régularisation	601	882	579
TOTAL	180 865	127 068	164 736
Passif			
Capitaux propres	11 078	13 106	12 801
Provisions	2 055	5 244	3 030
Dettes d'exploit. et financières	116 376	71 272	80 217
Comptes de régularisation	51 356	37 446	68 688
TOTAL	180 865	127 068	164 736

5

L'OPÉRATION QUAI MONT-BLANC À SALLANCHES

Signée en 2010 entre TERACTEM et la commune de Sallanches, la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de l'Espace Central arrive bientôt à son terme. Connue des Sallanchards comme l'opération « Quai Mont-Blanc », retour sur cette opération d'envergure en plein centre-ville et aux multiples enjeux...

Berges de la Sallanche

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE



Renforcer l'identité du centre-ville : un vrai enjeu urbanistique

Un des objectifs de la commune était de rapprocher les quartiers anciennement séparés par le cours d'eau de la Sallanche. Plusieurs axes forts du projet ont donc été pensés dans cet objectif.

Deux passerelles ont été réalisées pour faire de la Sallanche un trait d'union et non plus un obstacle entre les deux parties de la ville.

Ces passerelles débouchent, sur chaque rive, sur des espaces piétons ou piétons/vélos qui mènent eux-mêmes vers les liaisons piétonnes au cœur des nouveaux îlots de logements et commerces. Ces commerces représentent un nouveau pôle d'attractivité de ce centre-ville étendu pour les Sallanchards.

Inauguration de la passerelle piétons/vélos le 02.05.2023



Sécuriser et valoriser les berges de la Sallanche

Une contrainte hydraulique forte marquait ce projet : la réhabilitation des berges de la Sallanche, rivière qui traverse la ZAC dans sa limite nord.

Cette réhabilitation s'est traduite par des travaux d'enrochement et la pose de caissons végétalisés en rive droite. Outre leur aspect fonctionnel, ces caissons végétalisés, une fois plantés, ont une valeur paysagère non négligeable.

Ensuite, aux abords des deux rives, des espaces piétons ou piétons/vélos ont été aménagés le long du quai Warens et, sur l'autre rive, entre la berge et les nouveaux programmes immobiliers. Ainsi, les piétons peuvent profiter pleinement de ce nouvel espace naturel retrouvé en plein centre-ville.

Ensemble immobilier « Les Quais de la Sallanche »



Créer des liaisons mode doux entre le centre-ville et la gare

À une échelle plus globale que celle de la ZAC, ces nouveaux cheminements réalisés le long des berges de la Sallanche sont le maillon qui manquait à la mobilité douce pour relier de manière sécurisée et apaisée le centre-ville à la gare SNCF.

Dans le même ordre d'idée, l'avenue Saint Martin qui est encore en cours de réaménagement aujourd'hui prévoit des espaces piétons plus importants et qualitatifs pour améliorer encore l'expérience de déplacement dans le centre.



Proposer une nouvelle offre de logements et de commerces

Sur l'ensemble de la ZAC, en bordure sud de la Sallanche, plus de 200 logements ont été réalisés. Dans un premier temps, sur la partie la plus à l'Est, 61 logements dont 34 en locatif social et 27 en accession sociale par le bailleur social HALPADES, ainsi que 29 et 32 logements supplémentaires en accession libre réalisés respectivement par les promoteurs Marignan et Primalp. Dans un second temps, 80 autres logements ont été réalisés par TERACTION dont 44 en accession libre et 36 logements intermédiaires. Ces derniers logements à loyers réglementés (inférieurs aux prix du marché) ont été acquis par le bailleur ADELIZA développé par Haute-Savoie Habitat et HALPADES et au capital duquel TERACTION participe depuis sa création.

L'ensemble des deux tranches apporte également 400 m² de locaux d'activités ainsi qu'un local professionnel destiné à un laboratoire d'analyses médicales.

Réaliser des espaces publics de qualité

À l'extrémité ouest de la ZAC, les cheminements en mode doux débouchent sur deux places entièrement réaménagées : en rive droite, la place de l'ancienne poste, telle une proue pour ce nouveau quartier, reçoit chaque année le sapin de Noël de la ville et en rive gauche, une nouvelle aire de jeux agrémentée le quartier pour le plus grand bonheur des petits et grands.

Enfin, TERACTION a également réalisé deux niveaux de parkings sous les bâtiments dont elle a assuré la promotion : le premier niveau de 122 places est destiné aux résidents des trois immeubles situés au-dessus alors que le second niveau propose une nouvelle offre de parking public de 101 places.



Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

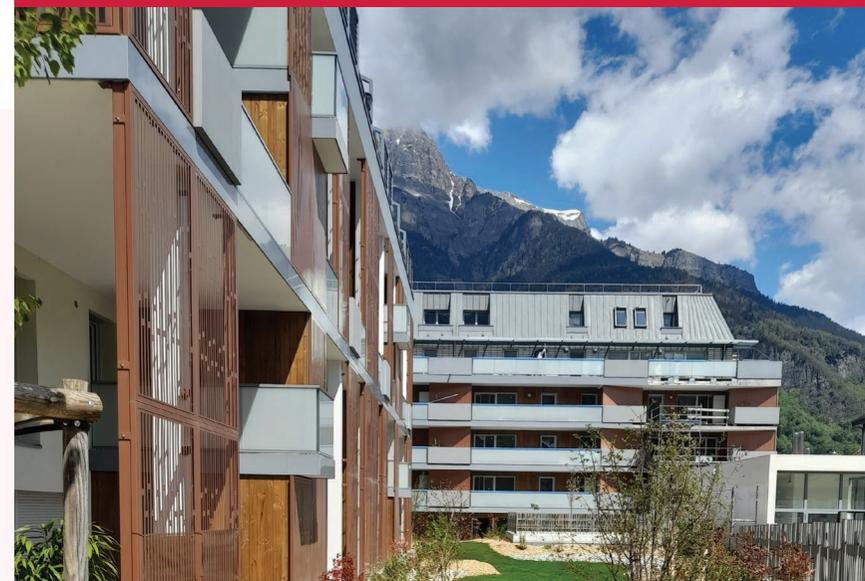
Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE

TERACTION « ensemble S'LO »

aux compétences pour gérer vos projets les plus complexes

Dans une opération comme celle-ci, de nombreuses compétences sont mises à contribution : expertise foncière, financière et juridique, pilotage de projets d'aménagement et de construction, gestion des marchés de maîtrise d'œuvre, expertise dans la gestion de l'eau... TERACTION dispose, en interne, d'équipes d'experts qui prennent en charge la complexité de ces aspects tout en vous laissant la gouvernance politique de votre projet.



De la signature à la livraison d'un nouveau quartier vivant avec ses logements, ses commerces, ses espaces publics, ses lieux d'échange, TERACTION se tient à vos côtés avec toujours un objectif en tête, celui de la réussite du lieu de vie à créer. TERACTION, enfin, c'est une culture de l'innovation qui pousse ses équipes à sans cesse se questionner sur ses modes de faire. Chaque opération est conçue en anticipant les changements de contexte à venir pour que cette réussite se traduise également dans la durée.

6

L'ANNÉE 2022 EN RELIEF

JANVIER



PÔLE MÉDICAL DES USSEs Frangy

Inauguration du Pôle médical des UsseS, le 21 janvier 2022, en présence de nombreux élus et de M. le préfet. Il s'agit d'une opération mixte intégrant également une offre de logements. Elle se compose de 11 locaux de santé (médecins, sage-femme, infirmières, orthophoniste, podologue...) et de 12 logements du T3 au T4.



Pôle Médical des UsseS - Frangy
Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE

MARS



LA LIAZ Sevrier

En tout début d'année, les derniers logements de l'ensemble immobilier La Liaz ont été livrés à leurs acquéreurs. L'ensemble se compose de 69 logements répartis sur 4 bâtiments et de 680 m² de locaux d'activité. TERACTION a assuré la promotion immobilière de cette opération et a également réalisé l'aménagement des espaces publics pour la commune de Sevrier. Ces derniers ont été inaugurés en mars.



LA BOQUETTE Cluses

Travaux préparatoires (démolition et dépollution d'anciens hangars industriels) préalables à la réalisation de l'opération qui prévoit la réalisation de 350 logements sur une durée de 10 ans dans ce quartier à proximité directe de la gare SNCF et du centre ville. Une grande plaine paysagée est également prévue dans cet aménagement qui vise la labellisation EcoQuartier.



ECOQUARTIER PRÉ BILLY - SMART GRID THERMIQUE Anney - Pringy

Le 31 mars, raccordement de la dernière sonde du Réseau Thermique Intelligent (RTI) à Pré Billy. Ce réseau intelligent de chauffage et de froid est basé sur le principe du stockage inter-saisonnier des énergies chaudes et froides dans la roche en sous-sol, grâce à un champ de 50 sondes plongeant à 200 m sous la surface. Il permet également aux bâtiments d'échanger des calories

entre eux à la mi-saison, lorsque les bureaux ont besoin de rafraîchissement alors que les logements nécessitent encore du chauffage. Grâce à un apport d'électricité produit par des panneaux solaires photovoltaïques et entièrement auto-consommé par le système, le RTI de Pré Billy est le premier réseau de chauffage entièrement décarboné de Haute-Savoie et un des premiers en France.

LE CRÊT D'ESTY Chavanod

Livraison en 2022 de la voirie qui consiste en une extension de la route principale du centre de Chavanod. Dans un premier temps, ce nouvel accès permet de délester les zones habitées des flux de chantier et, à terme, permettra de desservir les 150 à 200 logements de la deuxième tranche de de l'opération du Crêt d'Esty.

JUILLET



PARC DES TORIOLETS Anney - Meythet

Fin des travaux de gros œuvre et clos-couvert pour le bâtiment D qui accueillera le Pôle de Santé du PARC DES TORIOLETS et un foyer pour adultes handicapés. Pendant les travaux et conformément à ses engagements, TERACTION a mis à disposition 50 emplacements de stationnement dans le sous sol de ce bâtiment en remplacement de l'ancien parking de surface situé sur l'emprise des travaux du bâtiment C. Pour y accéder, une rampe d'accès provisoire a été réalisée en

attendant la réalisation des accès définitifs aux sous sols.

Démarrage des travaux pour le secteur 2 qui accueillera deux bâtiments réalisés par TERACTION (68 logements) et un bâtiment réalisé par HALPADES (30 logements locatifs sociaux). Deux niveaux de sous-sol accueilleront les stationnements de l'ensemble des sept bâtiments du parc avec un seul site d'entrées/sorties, réservant ainsi le parc en surface aux modes de déplacement doux uniquement.



ANDREVETAN La Roche-sur-Foron

TERACTEM réalise la réhabilitation de l'ancien couvent de la place Andrevetan pour le compte du Département à La Roche-sur-Foron. La fin des travaux est prévue à l'automne 2023 pour cet édifice emblématique de la ville que le Département destine à accueillir un centre médico-social de 718 m² et 13 locaux d'hébergement pour courts et moyens séjours d'une surface de 917 m², et des aménagements périphériques.

RÉSIDENCE SENIORS Marignier

TERACTEM et le bailleur social HALI ont demandé la demande de permis de construire pour la réalisation d'une résidence sénior sur la commune de Marignier-Thiez. Avec 3 250 m² de surface habitable, le projet représente une trentaine de logements à loyers modérés destinés aux personnes vieillissantes de plus de 65 ans. Onze logements en accession à la propriété sont également prévus pour équilibrer financièrement l'opération qui aura un coût neutre pour la commune. La résidence devrait enfin être complétée par trois locaux pour des professions paramédicales.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE



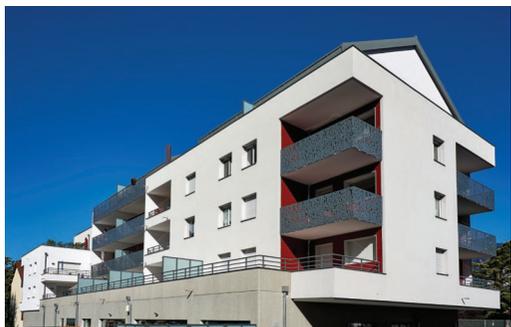
LES RÉSIDENCES DU PORT Seyssel

Première pierre des Résidences du Port le 18 octobre dans le quartier Gallatin à Seyssel. L'ensemble immobilier, issu d'un travail de TERACTEM en lien avec la CCUR et la commune de Seyssel, se composera de 14 logements et de 3 locaux d'activité : Un pôle médical pouvant accueillir 11 professionnels de santé, un laboratoire de biologie médicale, ainsi que le futur office de tourisme. Livraison prévue au deuxième trimestre 2024.



ESPACE SAINT-JEAN Saint-Jean-de-Sixt

Le 28 octobre, Lionel TARDY, président de TERACTEM, inaugurerait l'espace Saint-Jean et la place de l'ancienne école à St-Jean-de-Sixt, en présence de nombreux élus et acteurs du projet. TERACTEM a réalisé l'aménagement des espaces publics en mandat pour la commune et l'ensemble immobilier a été réalisé par SOGIMM et ALPEA.



LUMINIS Cluses

Du 5 au 8 juillet, TERACTEM a livré les logements et locaux commerciaux de l'opération Luminis au centre de Cluses. Cet espace longtemps en friche laisse donc aujourd'hui place à un bâtiment de 25 logements, une crèche et une agence immobilière, le tout situé en plein centre-ville de Cluses.



TERACTEM SOUTIEN L'ASSOCIATION LA SAPAUDIA

En 2022, TERACTEM a renouvelé pour 3 ans son soutien à l'association SAPAUDIA de promotion des actions contre la leucémie et en faveur de l'accompagnement et l'insertion des personnes en situation de handicap.

l'association et son parrain, Gérard Vives, lors de la journée société du 24 juin.

Retrouvez toute l'actualité de l'association sur le site web.

Les équipes de TERACTEM ont également eu le plaisir de recevoir les représentants de

www.lasapaudia.com



Le don des uns



LES QUAIS DE LA SALLANCHE Sallanches

Finalisation de la tranche conditionnelle 2 qui consiste en l'aménagement d'une voie modes doux sur les berges de la Sallanche en rive gauche, quai de Warens ainsi que ses aménagements paysagers. Réalisation de l'allée Revenaz en rive droite et réalisation de la Passerelle mode doux sur la Sallanche.

D'autre part, poursuite des travaux sur l'ensemble immobilier Les Quais de la Sallanche dont le premier bâtiment de 17 logements réalisé par TERACTION a été livré en novembre.

(Voir aussi notre double page en début de Rapport)

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE



Chantier lot tertiaire Iloa Pré Billy – Annecy

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL

Département

En décembre, TERACTION remet au Conseil départemental le traditionnel Observatoire Départemental réalisé en mandat depuis bientôt 30 ans. Cet observatoire recense et fournit des analyses statistiques sur les thématiques de la population, de l'emploi, de l'économie, du logement, de l'occupation des sols et des déplacements.

OBSERVATOIRE DE LA FILIÈRE OUTDOOR AUVERGNE - RHÔNE-ALPES Département

Dans le cadre de l'observatoire départemental réalisé pour le compte du Département, TERACTION réalise également en 2022 l'observatoire de la filière des sports outdoor en Auvergne - Rhône-Alpes. Première édition

post-pandémie de cet observatoire réalisé tous les 2 ans, cette édition salue la poursuite du développement de la filière malgré le contexte particulier auquel les entreprises ont dû faire face.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

Marcellaz Albanais

Obtention, en novembre, du permis de construire pour une opération de 65 logements répartis en 5 bâtiments dont 1 réalisé par HALPADES et dédié au locatif social. L'opération sera réalisée en deux tranches dont la première doit être livrée en 2025.



ZAC ÉTOILE SUD-OUEST Annemasse

TERACTION réalise pour le compte de la ville d'Annemasse, des études pour la réalisation d'un aire de glisses urbaines sur l'avenue Emile Zola à proximité de la gare. Début des travaux prévus pour janvier 2024. Poursuite de la commercialisation du Bâtiment Celeno 2, jumeau et jouxtant le bâtiment de bureaux Celeno livré en 2017.

ÉTUDES DE PROGRAMMATION

La Clusaz

TERACTION accompagne la commune dans la réalisation d'études de programmation urbaine pour imaginer La Clusaz de demain. Des études similaires ont été également menées en 2022 sur les communes de St-Jorioz, Combloux, Cranves-Sales et Marnaz.



CONTOURNEMENT

Marignier-Thyez

Poursuite de la réalisation et inauguration, en décembre, de la dernière tranche du contournement de Marignier par les élus du département. La maîtrise foncière de cette opération a été réalisée par TERACTION dans le cadre du mandat de la voirie départementale.



Place de l'Ancienne Poste - Sallanches



MAISON DE SANTÉ Taninges

L'inauguration de la Maison de santé Taninges a eu lieu le 2 décembre 2022 en présence de TERACTEM et des élus du territoire. Elle avait été différée faute de conditions sanitaires favorables pour la tenir en temps de Covid. Cette maison de santé accueille désormais des médecins, des infirmières, une gynécologue, des

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le 25/09/2023
ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE

18 locaux professionnels. TERACTEM a assuré la maîtrise d'ouvrage et le financement pour un investissement qui s'élève à 1,9 millions d'euros. Elle assure également le portage des locaux avec sa filiale Investisseur des Alpes.

ECOQUARTIER PRÉ BILLY - DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Anancy - Pringy

2022 marque le démarrage des travaux pour les premiers programmes immobiliers de l'écoquartier. Tout d'abord avec l'îlot C composé du programme ARBOREA de Priams avec 84 logements (livraison fin 2023) et du programme de Haute-Savoie Habitat avec 20 logements en locatif social, ensuite pour le programme

de bureau/tertiaire ILOA de 8000 m² réalisé par TERACTEM (livraison début 2024) et enfin pour le programme OPAL de 49 logements et 478 m² de commerces, également réalisé par TERACTEM. Une activité intense visible par le ballet des sept grues à l'oeuvre sur le site à la fin de l'année.



ECOQUARTIER PRÉ BILLY - LABEL ÉCOQUARTIER

Anancy - Pringy

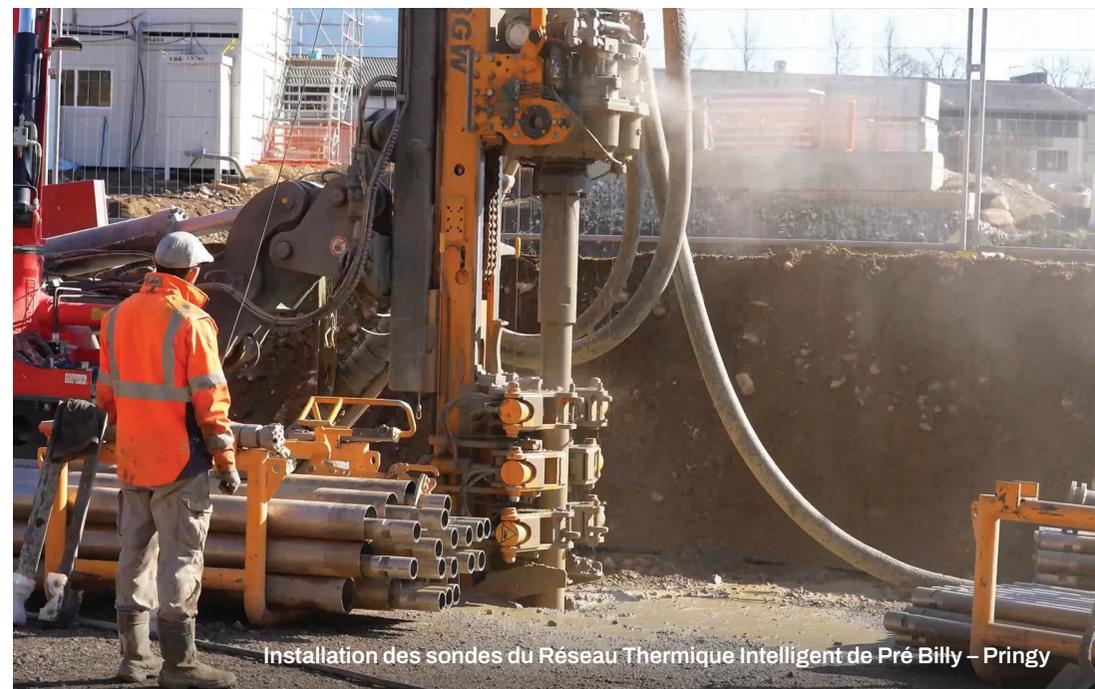
Le 14 décembre, remise des labels ÉcoQuartier par le Ministère chargé de la ville et du logement à l'Hôtel de Roquelaure, en présence de Florian Bercault, président de la Commission nationale ÉcoQuartier. Pour TERACTEM, c'est l'obtention de la deuxième étape (sur quatre) du label pour le quartier Pré Billy.



HANDI'BI

En 2022, ce ne sont pas moins de 110 vols qui ont été effectués en tandem par l'association Anancy Handi'Bi avec la voile TERACTEM. Merci à Handi'Bi pour cette vidéo et pour son action en faveur de la cause du handicap !

<https://youtu.be/8i7nftpTknU>



Installation des sondes du Réseau Thermique Intelligent de Pré Billy – Pringy



ECOQUARTIER PRÉ BILLY - MISE EN CULTURE DES TERRES INFERTILES

Anancy - Pringy

Avec la participation de Parcs & Sports, TERACTEM innove et s'engage pour revaloriser les terres infertiles issues des terrassements de ses chantiers d'aménagement. Ce processus permet une économie circulaire et locale visant

notamment à maintenir l'ensemble des terres sur le site. Refertiliser les terres infertiles permet aussi de limiter le prélèvement de terre dans les zones agricoles et naturelles, d'éviter une mise en décharge coûteuse et improductive et évidemment de limiter les

transports. Ce sont 7 000 m³ sont traités à Pré Billy sur une parcelle de 9 000 m². Cette transformation est permise grâce à un mélange entre les limons, de la terre végétale (issue du site) et de la matière organique (issue de compost de déchets verts

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE

ensuite ensemence. D'ici 3 à 5 ans, ces limons deviendront fertiles et seront utilisés pour la réalisation des aménagements paysagers de l'opération. (voir aussi notre encadré sur le programme VADEME)



PROGRAMME VADEME - TERACTEM ET LA GESTION DES TERRES

Mardi 13 décembre, TERACTEM participait à une journée thématique sur la valorisation des déchets inertes terreux organisée par le CAUE 74 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), OPI (Office de Promotion des Industries et des Technologies) et Neo-Eco dans le cadre du projet VADEME. Il s'agit d'un projet européen qui s'inscrit dans la programmation Interreg France-Suisse 2014-2020, réunissant

de janvier 2021 à décembre 2022 neuf partenaires français et suisses.

L'occasion pour TERACTEM de présenter les innovations mises en œuvre sur l'opération Pré Billy en terme de valorisation de matériaux issus du chantier : concassage, criblage, tri, stockage et réutilisation sur site de 100% des matériaux (terres excavées, démolitions, anciennes

voiries...) ; refertilisation des terres inertes pour réemploi dans les aménagements paysagers ; décapage, stockage et ensemencement des terres végétales du site ou encore création d'une pépinière in situ. Ces processus permettent de réduire les flux de camions, de rendre le projet entièrement PMR ou encore de répondre aux enjeux d'économies circulaires.



RÉSERVOIR ALPAGE DE GRAYDON

Saint-Jean-d'Aulps

Première phase de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les secteurs Valette et Moussière par la construction d'un réservoir de 400 m³, la reprise de la captation dans une grotte naturelle, la mise

en place d'un traitement UV, la création d'une chambre de pompage pour remonter les eaux de la source de Graydon 1 dans le réservoir et la création d'un réseau de distribution du hameau de Graydon.

QUARTIER DES VARINS Praz-sur-Arly

Poursuite des études pré-opérationnelles des aménagements publics ainsi que du bâtiment multifonctions, équipement public de la ZAC, réalisé directement par TERACTEM. Ce bâtiment a vocation à accueillir une crèche-

garderie, l'école de ski ainsi que les locaux de l'exploitant des remontées mécaniques et du ski club. En 2022, le projet a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique pris par le préfet de Haute-Savoie.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE



RESTAURATION DU FONCTIONNEMENT DE LA RIVIÈRE

Les Usses

TERACTEM réalise les acquisitions nécessaires au rétablissement de l'espace de liberté des Usses. L'espace de liberté donne à la rivière un lit majeur à l'intérieur duquel elle peut méandrer. Ceci permet notamment de diversifier les biotopes autour du cours d'eau ainsi que de protéger les populations et ouvrages des crues.

EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Vallée verte

TERACTEM a poursuivi son accompagnement du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

pour la mise en place des servitudes de passage du collecteur d'eaux usées de la vallée verte (18 km).



Crédits photos (sauf mentions spécifiques)
TERACTEM

Conception & réalisation graphique
RL2B DESIGN

Impression
Papier Offset Life 300 gr Fedrigoni
100% recyclé avec encres végétales

Version électronique téléchargeable sur
rapport-activite.teractem.fr

ZAC de l'Espace Central – Sallanches



Envoyé en préfecture le 25/09/2023er La Liaz – Sevrier

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230921-CC_2023_0103-DE



@teractem
youtube.teractem.fr
teractem.fr

